



lifras
DIVING
BELGIUM

L'Echo du CA

Edition spéciale Coronavirus

Bulletin d'information à destination
de tous les membres de la Lifras.

Mercredi 10 juin 2020,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Club et de Commissions,
Mesdames et Messieurs les Moniteurs et assistants moniteurs,
Mesdames et Messieurs les administrateurs de Clubs,
Chers membres Lifras,

Nous suivons, comme vous certainement, les annonces du Conseil National de Sécurité et particulièrement l'aspect de la pratique du sport.

En date du 8 juin, ce Conseil a communiqué des recommandations qui nous permettent d'évoluer vers une reprise moins restrictive de nos pratiques sportives.

L'approche de la gestion du déconfinement a changé. Tout est désormais autorisé sauf ce qui reste bien entendu provisoirement et jusqu'à nouvel ordre interdit.

Plusieurs jours se sont écoulés depuis cette communication gouvernementale. Ces jours ont été mis à profit pour permettre une réflexion pratique de la mise en œuvre des considérations énoncées.

Aujourd'hui, nous sommes à même de communiquer l'application des recommandations à nos activités de plongée.

Les considérations émises par les [Commissions médicales LIFRAS et NELOS](#) restent d'application de même que l'analyse de la disponibilité [des chambres hyperbares](#). ([ACHOBEL](#))

Le cabinet de la Ministre Valérie Glatigny de la Fédération Wallonie Bruxelles nous a fait parvenir les renseignements suivants :

Au niveau de nos comportements individuels, 6 règles sont à respecter :

- 1) Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, ...)
- 2) L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- 3) Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- 4) Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
- 5) Les contacts sociaux seront permis entre 10 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit ;
- 6) Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, ballade dans un parc, ...)

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72



lifras@lifras.be



www.lifras.be

COMMISSIONS LIFRAS

Les commissions Lifras ont rédigé le plan de reprise de leurs activités. Tout prochainement, ces plans seront adaptés et vous seront transmis dans un document unique.

MAIS il est apparu important de communiquer **rapidement** sur les modifications du plan de la commission de l'Enseignement, mesures applicables immédiatement. Vous comprendrez dès lors l'importance de la transmission de l'information à vos membres.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Le Bureau de la Commission de l'Enseignement réuni en date du 8 juin 2020 a décidé en ce qui concerne la pratique de la plongée sous-marine Lifras :

A partir du 10/06/2020, la plongée peut maintenant être reprise selon les règles habituelles contenues dans le MIL avec les ajouts suivants :

- 1° La reprise de la plongée doit être progressive. Les trois premières plongées seront réalisées en plongée de réadaptation et cela même si votre dernière plongée remonte à moins de 3 mois. (30 mètres maximum, dans le respect des profondeurs autorisées par votre brevet, sans palier de décompression, sans aucun exercice).
- 2° La réalisation de toutes les épreuves, y compris les baptêmes, pour l'obtention d'un brevet de plongeur ou de Moniteur est autorisée, à l'exception des épreuves qui comportent une remontée pour le brevet 2* et plus.
 - ✓ Pour les exercices qui comportent une partie réa, le protocole adapté va vous être envoyé d'ici peu.
 - ✓ Pour tous les exercices, une attention particulière sera portée au maintien de la distanciation sociale lors du briefing et des démonstrations en surface.
- 3° Les plongées découvertes sont autorisées.
- 4° La profondeur d'évolution reste celle des prérogatives du plongeur.
- 5° A l'étranger, il est recommandé de ne pas dépasser la profondeur de 40 mètres sur les sites où les règles l'autorisent.
- 6° Quelle que soit la nature du gaz respirable utilisé, autre que l'air comprimé, la pression partielle de l'oxygène (ppO₂) est strictement limitée à 1 Bar (100 kPa).
- 7° Il est recommandé d'évoluer dans la courbe de no-déco de ses moyens de décompression.
- 8° La plongée Enfant est autorisée MAIS les encadrants et Instructeurs doivent avoir réalisé au minimum les trois plongées décrites au point 1 avant d'encadrer en PE.
 - ✓ Les 3 premières plongées de l'enfant devront se réaliser selon les prérogatives de l'enfant et au maximum à 5 m. (Pour ceux qui peuvent plonger plus profond). Ensuite, les règles de profondeur s'appliqueront, c'est-à-dire en fonction du brevet de l'enfant et de son âge. Comme pour les adultes, la reprise doit être douce et progressive.
 - ✓ L'encadrant PE doit, préalablement à la première plongée, informer les parents des conditions de reprise imposées par la Commission médicale.
Document disponible [via ce lien](#). (3 Types de plongeurs).
- 9° Les sorties clubs sont autorisées dans le respect des gestes barrières.

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72



lifras@lifras.be



www.lifras.be

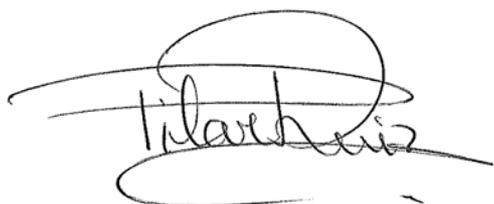
10° Les entrainements en piscine sont autorisés dans les conditions d'occupation définies par le gestionnaire de bassin et sans exercice de passage d'embout. Les passages de brevets de plongeurs sont donc suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous souhaitons une pratique de la plongée en sécurité.

Pour le Bureau Exécutif,
Philippe PITTIER
Directeur Technique Fédéral

Nous avons réalisé une série de pictogrammes relatifs au COVID. Ils sont téléchargeables en version « impression » ([via ce lien](#)) et en annexe. En espérant que cela voit son utilité dans vos espaces d'activité.

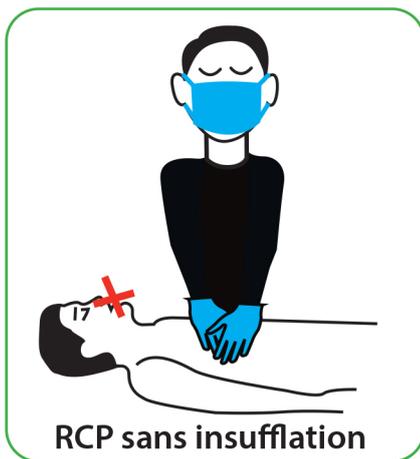
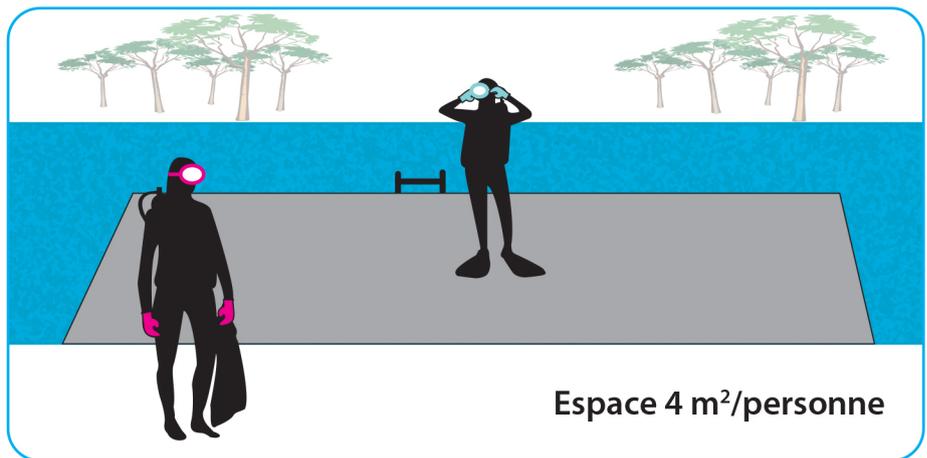
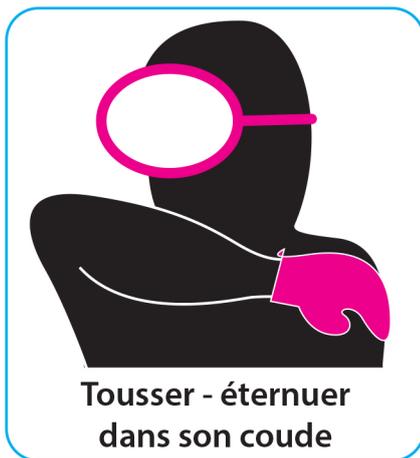
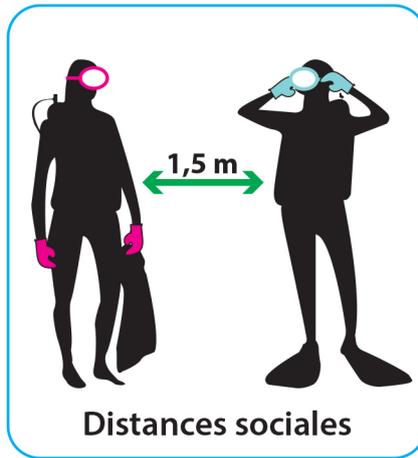
Nous aimerions conclure en vous rappelant que le risque de contamination n'est toutefois pas écarté. Nous recommandons toujours beaucoup de prudence, une activité responsable, le respect des règles de base et celles spécifiques à nos activités.



Pour le Conseil d'administration
La présidente,
Maria del Pilar Ruiz Lopez

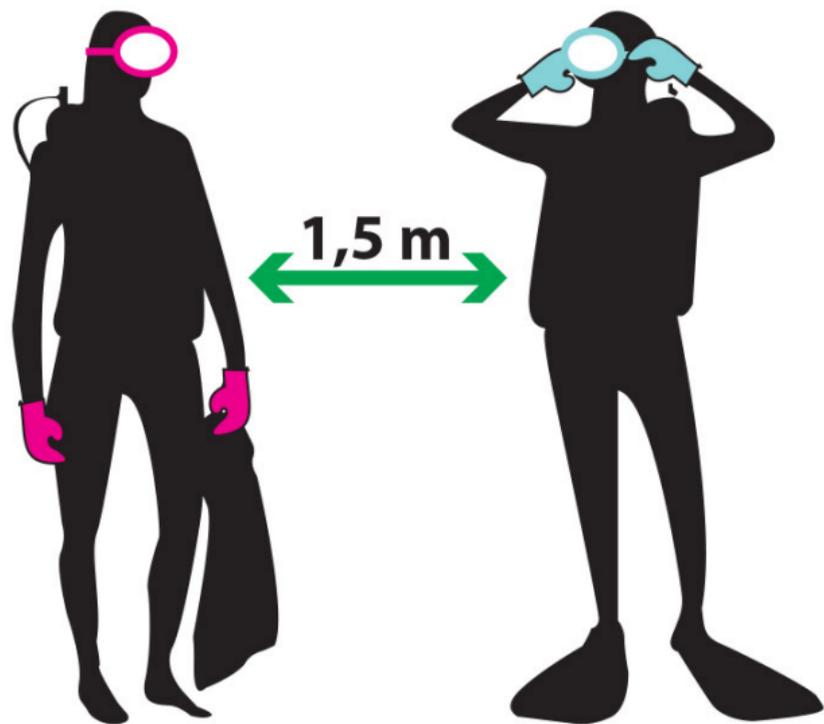
PRÉVENTION COVID-19

AYONS LES BONS RÉFLEXES - LIMITONS LA PROPAGATION DU VIRUS

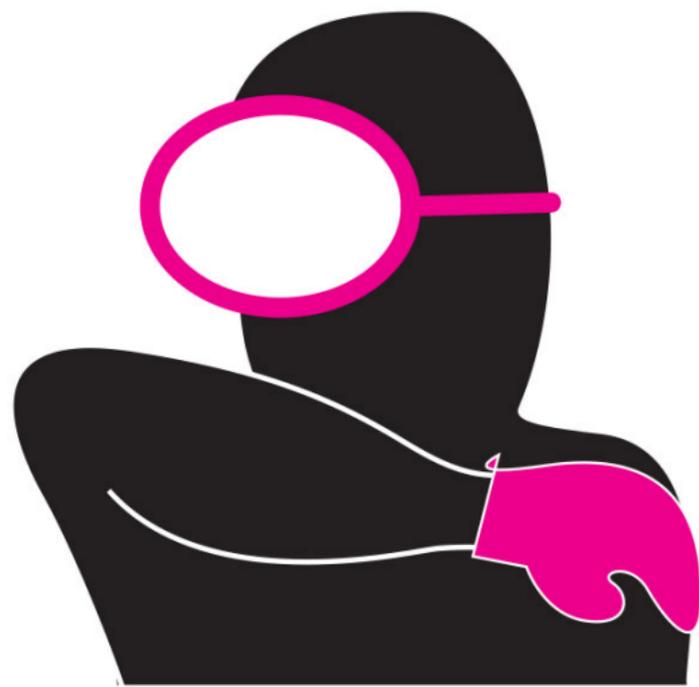


lifras
DIVING
BELGIUM

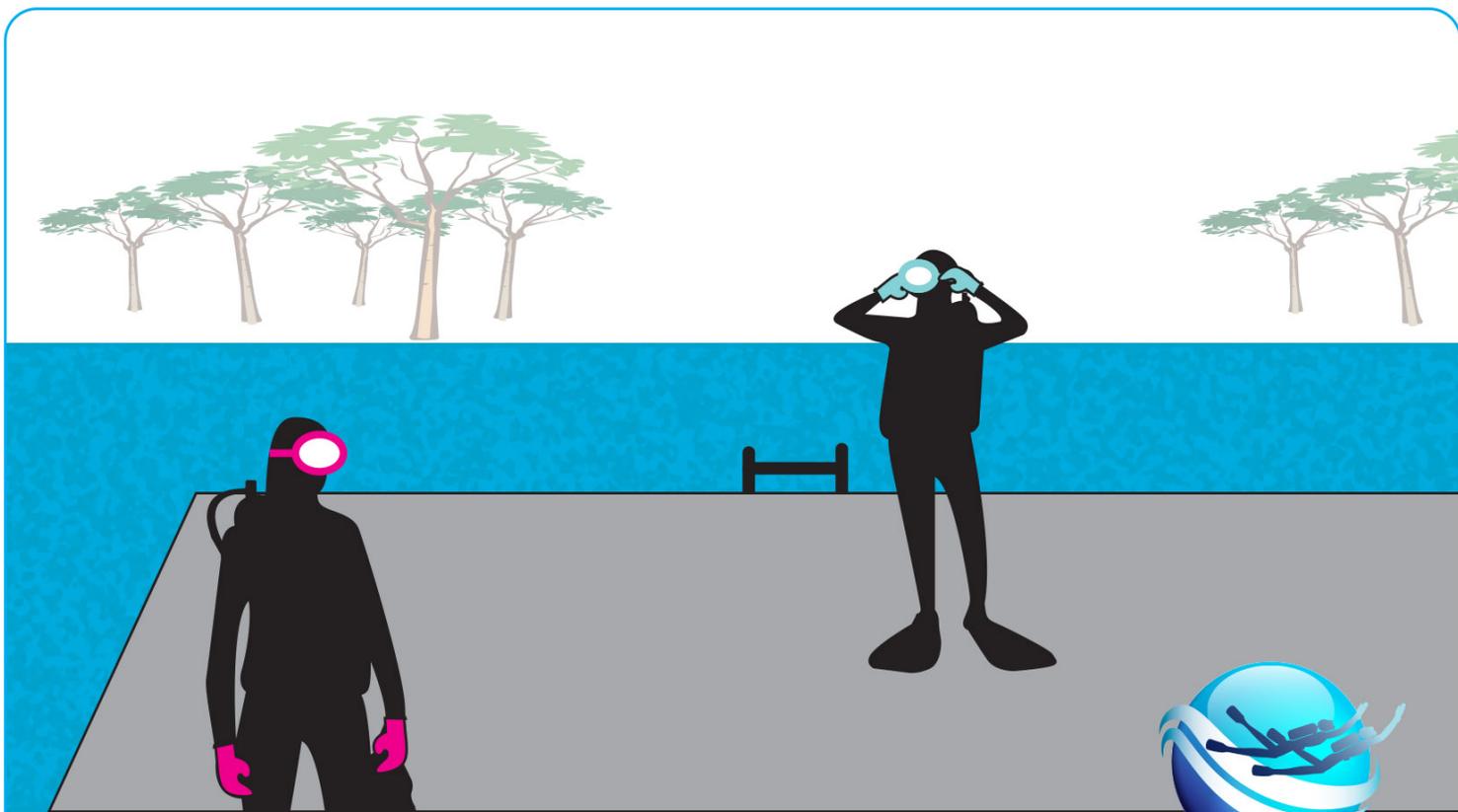
Se laver
les mains



Distances sociales



Tousser - éternuer
dans son coude



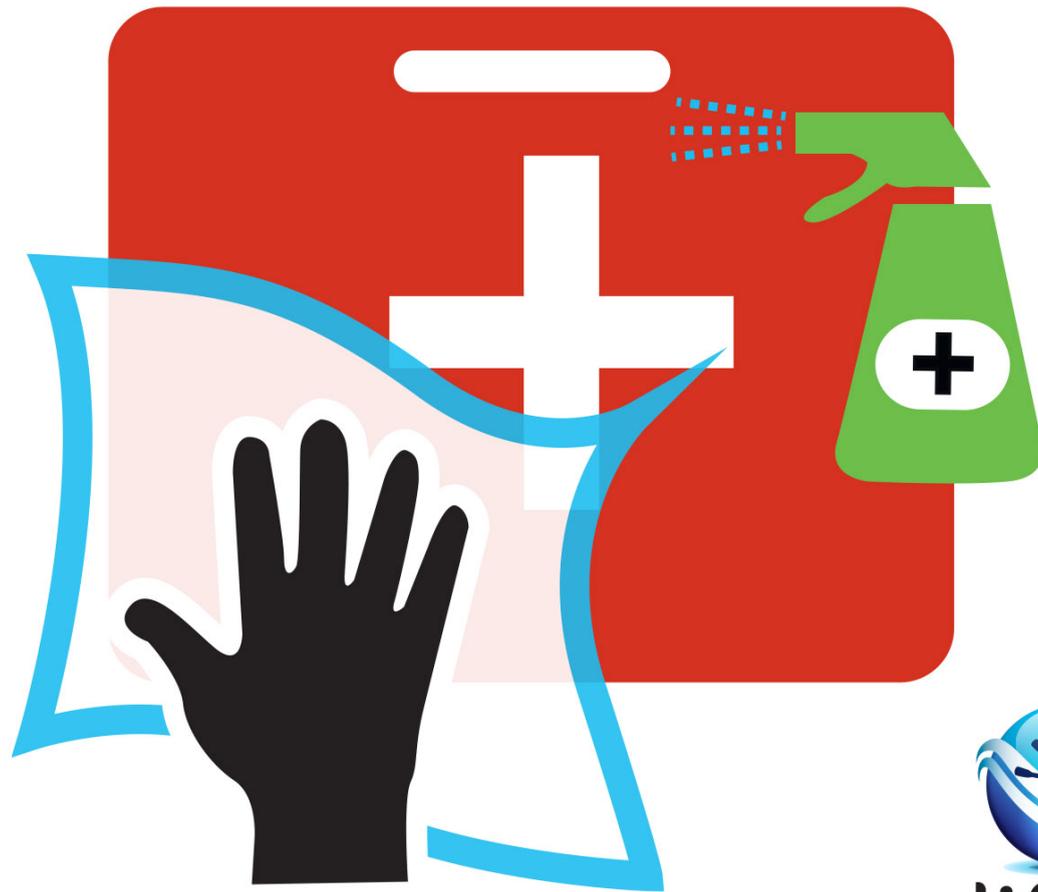
Espace 4 m²/personne



lifras
DIVING
BELGIUM



RCP sans insufflation



Désinfecter après usage



lifras
DIVING
BELGIUM



Désinfecter le matériel



lifras
DIVING
BELGIUM



**Désinfecter les robinetteries
et la poignée de transport**



lifras
DIVING
BELGIUM

Désinfecter
Fermer
Tirer la chasse

